

Le lundi 15 décembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TREGUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9
Votants : 9

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Delphine GUIDAL et Robert ROUSSEAU absents excusés

Secrétaire de séance : Mikaël LE MENE

0.08. 25 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

1.08.25 PROPOSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL – RD103

Mr le Maire fait part à l'assemblée de la nouvelle proposition de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et du Conseil Départemental relative au plan d'aménagement d'une chaussée à voie centralisée entre Guipronvel et le Bourg de Tréouergat :

- vitesse limitée à 70 km/h entre Guipronvel et Penn ar Prad
- vitesse limitée à 50 km/h entre Penn ar Prad et le Bourg

Après discussion, le conseil émet un avis défavorable à cette proposition par 1 voix pour, 1 abstention et 7 contre. Toutefois, le conseil municipal demande au CD 29 d'étudier une solution de limitation de vitesse au carrefour de Penn ar Prad, jugé dangereux.

2.08.25 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

Mr le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel administratif avec la commune de Lanrivoaré pour 8 ½ journées au mois de février 2026, pour une période de tuilage avant la prise de poste de la future secrétaire générale de mairie au 01/03/2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

3.08.25 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mr le maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois de la façon suivante avant avis du CST (Comité social Territorial de la fonction publique), avec effet au 1/03/2026 :

Service	Emploi	Grade min	Grade max	Poste pourvu	Poste vacant	Temps de travail
Administratif	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0	TNC 0,69
Administratif	Secrétaire Générale de mairie	Adjoint administratif	Rédacteur	1	0	TNC 0,69
Technique	Agent polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1	0	TNC 0,14

Le 1^{er} poste de secrétaire de mairie sera supprimé au 01/04/2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2026.

4.08.25 MODIFICATION DU RIFSEEP

Le RIFSEEP, régime indemnitaire des agents a été adopté par délibération le 7 décembre 2020, il convient de le modifier afin d'ouvrir des droits aux agents de catégorie B du grade de rédacteur et de redéfinir son montant.

En attente de l'avis du CST (Comité Social Territorial), Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications suivantes :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI			MONTANTS	
CATEGORIE C			mini	maxi
Groupe 1	Secrétaire de mairie		0	Plafond réglementaire
Groupe 2	Adjoint administratif, adjoint technique		0	Plafond réglementaire
Groupe 3	Autres fonctions		0	Plafond réglementaire

CATEGORIE B			
Groupe 1	Secrétaire général de mairie Rédacteur	0	Plafond réglementaire

Ces dispositions seront étendues aux agents contractuels de même niveau exerçant des missions de même nature

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces modifications, applicables au 1^{er} mars 2026.

5.08.25 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2025

Suite à un dépassement de crédit au chapitre 65 de la section de fonctionnement, il convient de prendre une décision modificative du BP 2025 de la façon suivante :

CRÉDIT À OUVRIR

Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	65	6558	Autres contributions obligatoires	1 000 €

CRÉDIT À RÉDUIRE

Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	11	615221	Entretien de bâtiments publics	1 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux virements de crédits de 1 000 € sur le BP 2025.

6.08.25 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2026

Afin d'assurer la continuité du service entre 2 exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mr le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2026 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2025. Cette autorisation vaut jusqu'à la date du vote du BP 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à engager et mandater les dépenses d'investissement en début d'année 2026, avant le vote du budget primitif de 2026.

7.08.25 DEMANDE DE SUBVENTION PACTE FINISTÈRE 2030 - VOLET 1

Dans le cadre du volet 1 du pacte Finistère 2030 pour l'aménagement intérieur de Ti Bras, une demande d'aide aux projets communaux auprès du Conseil Général du Finistère avait été transmise le 30/12/2024 pour des réalisations en 2025. Une aide de 25 000 € avait été accordée.

Les travaux n'étant pas réalisés en 2025, un dossier doit être redéposé pour 2026 avant le 31/12/2025 pour l'octroi d'une nouvelle aide.

Mr le Maire demande à l'assemblée de solliciter le CD 29 pour l'octroi d'une aide financière sur ce même projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à solliciter une aide financière du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre de l'aménagement intérieur du bâtiment de Ti Bras

8.08.25 COMMISSION DE TRAVAUX

La commission de travaux s'est réunie le 29 novembre afin de prioriser les travaux d'entretien des bâtiments communaux et des voies communales courant 2026 :

- charpente du toit de l'ancienne mairie
- couverture de l'église et de la mairie
- WC publics du bourg (mise aux normes environnementale)
- cloches et paratonnerre de l'église

TRAVAUX DE RÉNOVATION DE TI BRAS

Concernant le chantier en cours de rénovation de Ti Bras, il est rappelé aux entreprises que les retards ne seront plus tolérés, des pénalités de retard seront appliquées pour travaux non réalisés aux dates prévues.

9.08.25 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – 2026/2030

La Convention Territoriale Globale a pour objet de définir un projet stratégique global à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic qui tient compte de l'ensemble des problématiques et des acteurs du territoire. La convention permet d'identifier les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les communes du pays d'Iroise, de définir un plan d'actions, de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

VU le projet de Convention Territoriale Globale 2026/2030, établi entre la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, la Communauté de communes du Pays d'Iroise, les 19 communes membres et le Département du Finistère ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030 traduit la volonté commune des partenaires d'approfondir cette coopération et de poursuivre les actions engagées, tout en tenant compte des évolutions sociales, démographiques et territoriales identifiées depuis la mise en œuvre de la première CTG pour la période 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT que cette CTG permet d'articuler les politiques familiales locales avec les orientations nationales et départementales, tout en valorisant la spécificité et les besoins du Pays d'Iroise, territoire aux dynamiques sociales et familiales variées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de convention CTG 2026/2030,
- Approuve la convention de mutualisation du poste de chargée de coopération CTG,
- Désigne Mr Mikaël LE MENE, représentant titulaire pour le comité de pilotage CTG.

10.08. 25 BILAN ANIMATION JEUNESSE

Mikaël LE MENE présente à l'assemblée le bilan des animations réalisées courant 2025 par l'association Léolagrange et propose de les reconduire en 2026.

QUESTIONS DIVERSES

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE 2026 : elle se tiendra le samedi 3 janvier à 11h à la mairie

FOYER RURAL : le samedi 10 janvier le foyer rural organise une après-midi jeux, balade en calèche, galette des rois et pot de l'amitié à partir de 15 h à la salle polyvalente

RECENSEMENT DE LA POPULATION : le recensement de la population débutera le 15 janvier 2026 jusqu'au 14 février.

Signatures :

Reun TRÉGUER	André KERMARREC	Myriam GUÉNEUGUÈS	Mikaël LE MÈNE
Sylvain KERMARREC	Delphine GUIDAL <i>absente</i>	BELLEGUIC Yohan	Jean-Michel L'HOSTIS
Robert ROUSSEAU <i>absent</i>	Fabienne MORVAN	Isabelle LAMOUR	

